67e ANNEE (7e SÉRIE) N° 37 12 SEPTEMBRE 1957

L'AMI DU CLERGÉ

Paraît à Langres tous les jeudis

Mgr F.-M. CATHERINET
Protonotaire apostolique
Directeur

R. DESVOYES
Chanoine titulaire de Langres
Codirecteur

Causerie de l'AMI sur les "Revues"

SOMMAIRE

I. Le clergé à l'Académie. — II. Cinquante ans de séparation. — III. Celui qui donna la vie aux Landes. — IV. La lune ne serait pas seule. — V. Les fouilles de Mycènes. — VI. « Rupture de contact ». — VII. L'industrie des Australopithèques. — VIII. *L'Opus Dei*. — IX. Elargissement de notre galaxie ? — X. Le mythe du panarabisme. — XI. Le danger de la radioactivité. — XII. Science de la matière. — XIII. Le serviteur de Dieu G. Matulaïtis. — XIV. La légende du jeune Bara. — XV. Une monographie de département : l'Ain.

I

Le clergé à l'Académie

En deux articles de la revue *Historia* (n° 127 et 128), le cardinal Grente nous a dit, de manière infiniment agréable et avec beaucoup d'esprit, combien *l'Académie française*, fondée par un Cardinal, a toujours aimé à accueillir le clergé dans son sein.

Quand Richelieu accepta de patronner les réunions de gens de lettres qui se tenaient déjà chez le « prudent » Conrart, leur premier mouvement fut de se dérober à une si haute emprise. Mais Richelieu tint bon et l'Académie, ainsi fondée en 1635, n'eut pas à s'en plaindre. Dès le principe elle compta beaucoup d'ecclésiastiques, car le clergé, au XVII^e^ siècle, était très mêlé à tout ce qui se faisait dans le pays, surtout dans le domaine intellectuel. Au début, il se trouva à l'Académie, six membres du clergé. Ils étaient dix-huit, lorsqu'elle offrit, en 1694, la première édition du fameux *Dictionnaire* à Louis XIV. Depuis sa fondation elle a compté environ 130 ecclésiastiques, dont 17 cardinaux et une trentaine d'archevêques ou évêques. Leur nombre diminua au XVIII^e^ siècle et s'amenuisa encore sous la Révolution. Parmi eux, aucun religieux, à l'exception de Lacordaire, dominicain, mais il y eut une dizaine d'oratoriens et quelques anciens jésuites. Nous ne comptons pas dans le nombre une certaine quantité de personnages portant le titre d'abbés, mais qui ne furent jamais dans les Ordres. C'est le cas de l'abbé Delille, « le Virgile français », de l'abbé Condillac, de l'abbé Barthélemy, l'auteur connu du *Voyage du jeune Anacharsis*. Ces abbés-là ne furent que des commendataires et nullement des membres du clergé.

Parmi les hauts dignitaires de l'Eglise de France qui appartinrent à l'Académie, un bon nombre ne durent leur élection qu'à leur nom : un Clermont-Tonnerre, qui avait 24 ans, un d'Estrées, qui en avait 29, les trois de Rohan, âgés respectivement de 29, 24 et 27 ans. L'Académie ne put refuser non plus le fils de Colbert, 24 ans, futur archevêque de Rouen. L'abbé de Bernis, celui qu'on surnomma *Babet la Bouquetière,* fut de l'Académie à 29 ans. Disons tout de suite cependant que d'autres ecclésiastiques honorèrent l'Académie davantage par leur génie ou leur talent, que ceux-ci par l'éclat de leur naissance. Nommons Bossuet, Fénelon, qui suffiraient à eux seuls, mais aussi Huet, évêque d'Avranches, l'homme dont on disait qu'il était de tous les hommes celui qui « avait le plus étudié ». Fléchier, et même Godeau, bien oublié maintenant, mais qui avait été « la coqueluche » de l'hôtel de Rambouillet. Le cardinal Grente en nomme beaucoup d'autres, dont le peu de gloire qu'ils eurent de leur vivant a complètement disparu.

Mais un Massillon, un Fleury, sont encore en honneur. Un abbé de Saint-Pierre, l'inventeur du mot *bienfaisance* — non de la chose — fut l'un des rares membres que l'Académie ait exclu de son sein. Qu'avait-il donc fait, grand Dieu ?

« ... Il avait, dit le cardinal Grente, effrayé la Compagnie. Aventuré déjà dans un *Projet de Paix perpétuelle* — esquisse prématurée d'une Société des Nations — il parut un blasphémateur en déniant à Louis XIV, trois ans après sa mort, le titre de grand... »

Et pourtant Massillon, dans son Oraison funèbre, avait insinué la même chose en s'écriant, après un moment de silence : « Dieu seul est grand, mes frères ».

Sous la Révolution, l'Académie fut dissoute, en 1793, puis elle reparut sous le titre effacé de « Classe de langue et littérature française ». Bonaparte lui rendit son lustre. Sous lui, elle compta 5 ecclésiastiques : Mgr de Roquelaure, archevêque de Malines, Mgr de Boisgelin, archevêque de Tours, l'abbé Morellet, l'abbé Sicard, l'oratorien Villar. Ce fut Louis XVIII qui lui rendit son nom d'Académie française. Il y fit entrer le cardinal de Bausset, biographe de Bossuet et de Fénelon, l'abbé-duc de Montesquiou. En 1822, deux hauts prélats y accédèrent : Mgr de Frayssinous, grand-maître de l'Université, et Mgr de Quélen, archevêque de Paris. Cette dernière nomination exaspéra Casimir Delavigne, qui s'étonna qu'on eût préféré un archevêque sans mérite littéraire à un écrivain tel que lui. Il eut toutefois sa revanche plus tard. De 1826 à 1854, l'Académie, jusque-là si accueillante au clergé, ne nomma aucun de ses membres. Et pour-

tant, il n'aurait pas manqué d'hommes éminents qui eussent honoré l'assemblée : tel le P. de Ravignan, prédicateur de Notre-Dame, Mgr de Salinis, évêque d'Amiens puis archevêque d'Auch, Mgr Parisis, évêque de Langres puis d'Arras, et surtout Mgr Gerbet, évêque de Perpignan, dont Sainte-Beuve avait écrit : « Il y a longtemps que je me suis dit : si l'on avait à nommer un ecclésiastique à l'Académie, je sais bien quel serait mon choix. »

Ce ne fut donc qu'après 28 ans de suspension que l'Académie recommença à recevoir des membres du clergé. Malgré l'obstruction de Sainte-Beuve, Mgr Dupanloup, évêque d'Orléans, recueillit, au premier tour, en 1854, le fauteuil de Tissot, voltairien notoire. Quand il prononça son discours de réception, une phrase fit sourire tous les assistants : « Je n'aime point la contention avec les vivants » : tout le monde savait, en effet, ses trop vifs démêlés avec Louis Veuillot. A l'Académie, il se montra combatif, et il s'opposa en particulier à l'élection de Littré, qu'il ne put empêcher, ce qui lui fit dès lors déserter les séances. L'abbé Huvelin sut mieux faire, en gagnant la confiance de l'illustre érudit, qui devait se convertir, à sa mort. Parmi les académiciens ecclésiastiques célèbres du XIX^e^ siècle, il faut évidemment ne pas oublier Lacordaire, qui fut reçu par Guizot, dont le discours débuta par ces mots, qui rappelaient que lui, Guizot, était protestant :

« Il y a six cents ans, Monsieur, si mes pareils de ce temps vous avaient rencontré, ils vous auraient assailli comme un odieux persécuteur, et les vôtres, ardents à enflammer les vainqueurs contre les hérétiques, se seraient écriés : « Frappez, frappez toujours ! Dieu saura bien reconnaître les siens ! »

Puis il mesurait le chemin parcouru depuis lors dans la voie de la compréhension mutuelle.

Les membres du clergé qui firent ensuite partie de l'Académie sont connus : le P. Gratry, Mgr Perraud, Mgr Baudrillart, tous trois de l'Oratoire. Lors du conclave de 1903, le doyen du sacré Collège, Mgr Oreglia, félicita Mgr Perraud de représenter avec la France, « la plus pure assemblée littéraire du monde ». Le fauteuil du cardinal Perraud passa, après lui, au cardinal Mathieu, puis à Mgr Duchesne, qui évinça Mgr de Cabrières, enfin à l'abbé Bremond.

Enfin, Mgr Grente, élu il y a vingt ans à l'Académie et seul représentant du clergé dans cette assemblée fameuse, dit en terminant toute la reconnaissance qu'il porte à ses confrères, pour les délicates attentions dont ils l'entourent. Mais il dit aussi combien l'Académie professe de respect pour le pape Pie XII à qui elle a décerné unanimement sa grande médaille d'or, « comme à un Pontife qui a bien mérité de nos lettres ». Ce jour-là, le secrétaire perpétuel, M. Georges Lecomte, s'était exprimé dans les termes suivants qu'il convient de rappeler en terminant cette brève chronique :

« L'Académie sait qu'il (le pape Pie XII) s'exprime avec maîtrise en notre langue, dont il se sert souvent dans ses discours, comme dans ses relations diplomatiques, et l'attrait qu'a pour lui la lecture de nos grands écrivains. Depuis sa fondation, c'est le premier Souverain Pontife auquel l'Académie rend pareil hommage. »

Et dans la réponse de Pie XII à M. Lecomte, on trouvait le passage suivant :

« On ne louera jamais assez la langue française, pour sa clarté, sa précision, sa distinction, qui en ont fait par excellence le langage de la diplomatie et des sciences spéculatives. Et cela non par le fait d'une élection arbitraire ; car elle est également par sa finesse, la langue de l'art, de la poésie, la langue de l'esprit et du cœur. »

II

Cinquante ans de séparation

Cet échange de propos flatteurs entre le pape et notre Académie nationale nous prépare à merveille à lire l'article pénétrant de M. Léon Bérard, intitulé *Séparation, Gallicanisme et Concordat*, dans *La Revue des deux-mondes* du 15 juillet 1957.

M. Léon Bérard, membre lui-même de l'Académie française, et qui porte allègrement ses 81 ans, y fait le point des 50 ans de séparation en France. A vrai dire les 50 ans sont dépassés. La loi de séparation est du 9 décembre 1905. Il est bien remarquable que nul n'ait songé à célébrer ce cinquantenaire. Les chrétiens seuls ont tenu à en faire la commémoration. Sous les auspices de l'Institut catholique de Paris, une série de conférences a eu lieu pour dresser le bilan de ce demi-siècle de séparation. Le cardinal Feltin y apporta le poids de sa parole, en montrant que l'Eglise de France « appauvrie mais vigoureuse », en a profité pour prendre un nouvel essor. Au cours de son article, M. Bérard pourra dire :

« Un des hommes qui auront le plus contribué à resserrer les liens des catholiques français avec la papauté est Emile Combes, philosophe spiritualiste et théologien désaffecté. »

Mais M. Bérard note aussi que l'un de ses maîtres à lui, Emile Faguet, observateur curieux et fin connaisseur, l'avait prédit, en écrivant dans son livre l'*Anticléricalisme* :

« Je suis persuadé que la loi Briand a rétabli l'Eglise dans ses véritables conditions de vie, c'est-à-dire dans les conditions où il faut qu'elle soit pour qu'elle soit vivante ; et si je l'ai dit longtemps avant, ce n'est pas une raison suffisante pour que je ne le pense pas après... Je suis persuadé que la loi Briand, telle qu'elle est, est encore un bienfait pour l'Eglise, et qu'elle sera regardée comme une faute par les républicains et qu'ils ne tarderont pas beaucoup à l'appeler la Loi des dupes. »

Ce qui est sûr, c'est que la séparation n'est pas appliquée dans l'esprit d'il y a cinquante ans. Les relations diplomatiques ont été rétablies avec Rome. Nous avons un ambassadeur auprès du Saint-Siège, qui a un nonce à Paris. Il ne se passe rien d'important dans l'Etat, sans que l'évêque du lieu soit invité, et il ne se passe rien de solennel dans l'Eglise sans que le chef de l'Etat ou le gouvernement y soit représenté. Le Président de la République s'étant rendu récemment à Rome, a été reçu par le pape, et nous avons pu voir sur nos murs des affiches scandalisées à ce propos ! En un mot, si l'on avait cru que la séparation de l'Eglise et de l'Etat conduirait ce dernier à une parfaite indifférence et même à une ignorance voulue des Eglises, c'est tout le contraire qui est arrivé.

Mais c'est surtout la présence du nonce en France, gardant son titre de Doyen du Corps diplomatique, qui est pour les adversaires de l'idée religieuse, ou même pour les hommes de gauche en

général, un objet de discussion. Ce sont davantage encore les activités de ce nonce. M. Bérard signale, sur ce point, les critiques d'un savant juriste de gauche, M. Méjan, qui a publié dans la *Revue administrative* de janvier-février 1954, un article très érudit intitulé : *Le Rôle des Nonces apostoliques*. M. Méjan se plaint que les Nonces exercent ou aient exercé en France une activité manifestement contraire, selon lui, à leur fonction et aux principes de politique religieuse constamment suivis en France depuis la Pragmatique Sanction de Bourges. Il fait écho à un article publié par le philosophe et publiciste Jean Lacroix, dans *Esprit* en décembre 1953, dans lequel il s'élevait avec vigueur contre l'intervention du Nonce dans l'affaire des prêtres-ouvriers. Et M. Méjan pose la question : peut-on, en France, être ambassadeur et autre chose à la fois ? Pour lui, le Nonce est un ambassadeur *comme les autres*. M. Lacroix aussi est de cet avis ; et M. Fr. Mauriac, écrivait, de son côté dans le *Figaro* du 16 février 1954 :

« Si désormais le Nonce apostolique n'est pas un diplomate comme les autres, s'il détient en terre française, un pouvoir réel plus étendu que celui d'aucun des membres du gouvernement, nous ne pourrons nous en prendre qu'à nous-mêmes, ou plutôt à Emile Combes qui déposa... le projet de loi sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. »

M. Bérard, lui, voit les choses d'une manière un peu différente. Que le Nonce soit un ambassadeur, il n'en saurait douter. Mais qu'il soit purement et simplement « *comme les autres* », c'est ce qu'il n'accepterait pas sans examen. Il veut qu'on réponde d'abord à cette question : *le pape est-il un souverain comme les autres ?* Cela n'est pas si sûr. Quand on parla du pape à Staline à Yalta ou à Potsdam, il demanda : « Le Pape... combien a-t-il de divisions ? » Bonaparte avait été plus pénétrant, quand il disait à ses négociateurs de traiter le pape comme s'il avait 200.000 hommes ! Non le Pape n'est pas un souverain comme les autres, n'en déplaise à Staline et à ses semblables. Ce ne sont pas les « divisions » dont il dispose qui font sa force et lui confèrent cette autorité incomparable dont nous voyons qu'il est revêtu. Il est donc faux de dire que le Nonce, qui le représente, est un ambassadeur *comme les autres*.

M. Méjan toutefois, en critiquant avec toute l'âpreté d'un légiste, les immixtions du Nonce dans nos affaires religieuses, ne propose pas le moins du monde la rupture des relations avec le Vatican. Avec M. Mauriac, il serait partisan d'un nouveau Concordat. On se souvient des paroles, au moins étranges, de M. Mauriac, à ce sujet :

« Le Concordat que la troisième République a détruit, la IV[e] République, dans l'intérêt de l'Eglise et de la France, n'aurait-elle pas raison de le rétablir, en l'adaptant aux exigences de notre époque ? Ce dont je suis assuré, c'est que si l'offensive en cours se poursuivait, sans égard à ce qui est dû à cette très sainte Eglise de France, institutrice et modèle de toutes les autres, dans la philosophie, dans la théologie, comme dans l'apostolat missionnaire, la nation entière se sentirait atteinte en la personne de ses meilleurs fils » (?)

Y a-t-il donc un mouvement d'idées en France tendant au rétablissement d'un Concordat — le troisième après ceux de François I[er] et de Bonaparte — avec le Saint-Siège ? Il semble incontestable que beaucoup y pensent. Mais la loi de séparation est considérée par les « laïques » comme faisant partie des soubassements de la République elle-même. On ne voit pas une discussion se déroulant au Palais-Bourbon, en faveur d'un nouveau Concordat. L'anticléricalisme, qui semble d'ordinaire assez endormi, ne se réveillerait-il pas avec violence ? Si la simple visite de M. Coty à Pie XII a soulevé des colères, que serait-ce d'un traité en règle négocié avec un Souverain tel que le pape ? Il est bien entendu que l'esprit anticlérical s'est grandement modifié depuis 1905. Mais le fossé n'est pas comblé. Nos dirigeants ne sont pas assez inattentifs aux forces morales, pour manquer d'apprécier à leur valeur celle de l'Eglise catholique. Un *modus vivendi* s'est instauré, par suite des circonstances et par suite aussi du caractère français qui est sensible à ce qu'on nomme les « contacts », entre les membres du clergé et les hommes de gauche eux-mêmes.

Nous avons depuis 35 ans d'excellentes relations diplomatiques avec Rome et nul ne s'en plaint chez nous. Nos diplomates les plus éminents, tels que M. François Charles-Roux et M. Wladimir d'Ormesson, ont publié leurs souvenirs d'ambassade auprès du Saint-Siège, et M. d'Ormesson vient d'écrire un petit livre sur la Papauté, qui s'achève en un vibrant acte de foi. Le pape Pie XII est populaire dans l'univers entier. On peut dire que, depuis cinquante ans, l'opinion française a été retournée en grande partie en faveur de bonnes relations avec l'Eglise. Tout cela conduira-t-il à un nouveau Concordat ? M. Bérard se borne à conclure :

« Attendons avec confiance, l'événement, la circonstance, l'occasion, ce qui nous est aujourd'hui caché dans les secrets du destin, le plus grand homme de l'Eglise gallicane, Jacques-Bénigne, évêque de Meaux, aurait dit : « dans les conseils de Dieu. »

III

Celui qui donna la vie aux Landes

La découverte de gisements pétrolifères dans les Landes ne saurait manquer d'apporter à ce département de nouveaux changements, mais il subit, il y a cent ans, une première transformation que M. G. M. Tracy nous raconte dans le *Miroir de l'Histoire* de juillet 57, sous ce titre : *Un homme donne la vie aux Landes : Chambrelent.*

Ce personnage était né en 1817 à la Martinique où, de Senlis, son père était venu chercher fortune. Ce dernier s'était ensuite fixé à Bordeaux. Son fils manifesta, jeune encore, le goût des sciences, et dès l'âge de 17 ans, il était reçu à Polytechnique, d'où il sortait dans les Ponts et Chaussées.

On le trouve à l'œuvre dès 1837 — à l'âge de 20 ans. Et le spectacle du pays confié à ses soins lui inspire tout de suite le plus vif désir de trouver un remède à la misère générale dont il est témoin. Il y a, en effet, dans les Landes, à cette date, environ 800.000 hectares ne produisant que des ajoncs et de la bruyère. La fièvre y est endémique. Environ 2.000 bergers, montés sur des échasses sans lesquelles ils ne pourraient traverser les innombrables marécages du pays, y paissent de 5 à 600.000 brebis. Chambrelent n'était pas le premier à s'émouvoir de cette situation. Les peintures de l'époque

donnent une triste idée de la population de ce pays si pauvre. Dans sa *France pittoresque*, qui est de 1835, Abel Hugo, frère aîné de Victor Hugo, la décrit ainsi :

« Les Landais sont petits et maigres, ils ont le teint hâve et décoloré, les cheveux lisses, la physionomie triste et une grande irritabilité nerveuse... Leurs cabanes basses et mal construites, où brûle en toute saison un feu que les besoins du ménage ne permettent jamais d'éteindre, sont d'une chaleur étouffante en été, et étant construites en torchis mal joint, très froides en hiver... »

C'est ce pays que Chambrelent, doué d'un véritable esprit scientifique, c'est-à-dire du don d'observation et de méthode, entreprit d'améliorer. Il y réfléchit durant dix ans, de 1837 à 1847. Et il arriva alors à cette conclusion qu'on pouvait réaliser l'assèchement des marécages, d'une manière simple et peu coûteuse. La pente générale du sol était si faible qu'il suffisait du moindre accident pour la contrarier, mais si l'on ouvrait des fossés ayant tout au plus de 50 à 60 centimètres de profondeur, dans le sens de la pente du terrain, on devrait parvenir à écouler toutes les eaux.

Le remède était si aisé que tout le monde se cabra, quand il fit connaître ses calculs. Les capitaux escomptés ne vinrent pas. Mais il ne se tint pas pour battu. Il acheta lui-même 500 hectares des plus mauvaises terres, sur le village de Cestas. Il ne les paya que 6.250 francs. Il dépensa le double pour ouvrir ses fossés, soit 25 francs par hectare, et de plus 30 francs pour ses semis de pins et de chênes. Cinq ans plus tard, il pouvait envoyer à l'Exposition universelle, des plants de 3 m. 50 de hauteur, ayant 50 cm de tour. Les experts, éberlués, se rendirent sur les lieux. Ils durent se rendre à l'évidence. « Là où tant d'autres, avec de plus vastes ressources, avaient échoué complètement », Chambrelent avait réussi. De plus il apportait la « solution d'un problème national ».

Napoléon III voulut voir les pins et les chênes, et comme il remarquait que la boutonnière de l'ingénieur ne portait aucun ruban, il fit signe à l'un de ses officiers qui détacha sa propre décoration pour l'épingler à l'habit de Chambrelent. Peu après, le ruban fut remplacé par le bouton. L'intérêt pris par Napoléon III à la grande œuvre des Landes, aboutit, le 19 juin 1857 — il y a exactement cent ans — au vote d'une loi qui prévoyait l'assainissement et l'ensemencement aux frais des communes. En cas de défaillance de celles-ci, l'Etat ferait exécuter les travaux. Pas une commune ne recula. Juste à ce moment, la Guerre de Sécession, aux Etats-Unis, fit monter le prix de la résine. La valeur des « *pignadas* » des Landes ne cessa de monter. Et les magnifiques pins ne purent que trouver leur emploi dans une France en plein essor économique, comme celle du second Empire.

L'un des effets les plus heureux de cette transformation du pays, fut le contre-coup ressenti par l'état sanitaire de la population. Les Landais se sentirent purifiés par l'odeur salubre des pins. Ils furent délivrés du froid par l'abondance de bois de chauffage. Chambrelent imagina, à leur profit, des puits filtrants, pour leur donner partout de l'eau potable et saine. Les fièvres et la pellagre allèrent rejoindre les échasses, qui disparurent de la circulation. La moyenne de la vie qui ne dépassait pas 35 ans en 1853, monta rapidement. La seule chose que Chambrelent regretta de ne pouvoir vaincre, ce furent les incendies de forêts. Il les combattit cependant de toutes ses forces et deux mois avant sa mort, il en dénonçait et en décrivait encore les méfaits, alors qu'un incendie venait d'en ravager 50.000 hectares. Il n'en reste pas moins que sa mémoire mérite de ne pas tomber en oubli, dans ce pays qu'il a contribué à régénérer.

IV

La lune ne serait pas seule

C'est Ugo Maraldi qui nous donne cette nouvelle : *La lune n'est pas seule*, dans *Orizzonti* du 23 juin 1957. Il paraîtrait que la terre a d'autres satellites mineurs, en dehors de la lune. On dira tout de suite : est-ce possible ? Et comment cela aurait-il échappé jusqu'ici à toutes les observations ? Et l'on répond : c'est précisément à cause de leur proximité de la Terre, jointe à leur exiguïté. Plus elles sont proches, plus elles sont animées d'une grande vitesse, pour échapper à l'attraction terrestre. Une lune qui tournerait autour de la terre, à seulement 1600 km de notre planète, ferait son tour en deux heures et demie, ce qui implique une vitesse de l'ordre de 20.000 km à l'heure. Les satellites artificiels que l'on se propose de lancer bientôt feront leur tour en une heure et demie. parce qu'ils seront encore plus près de nous. Dans un tel ordre de vitesse, le passage dans le champ du télescope est trop rapide pour être observé. Et la photographie elle-même ne dispose que trop courts instants favorables entre la pleine lumière et la pleine obscurité, pour saisir le satellite en question.

Quoi qu'il en soit, l'Observatoire naval américain et l'Institut des météorites à l'Université du Nouveau-Mexique se consacrent depuis quelque temps à l'étude de la question. D'après les résultats déjà obtenus il y aurait au moins deux petits satellites naturels, tournant autour de la terre et assez proches d'elle pour pouvoir éventuellement servir de stations pour les études ultérieures. Les revues américaines qui ont parlé du fait précisent toutefois qu'il exige confirmation. Mais on estime que l'Observatoire naval américain n'éprouve aucune hâte à lancer la nouvelle de cette confirmation, car il désire se réserver la primeur de l'utilisation de ces satellites. Le physicien allemand von Braun, constructeur des V-2 a bien proposé, lui, de lancer un satellite de taille, ayant 72 mètres de haut et pesant quelques milliers de tonnes. Mais nul n'a pris au sérieux ce projet qui exposerait les humains à de graves dangers, par la retombée des fusées servant à lancer ce bolide. La première fusée, en effet, ne pèserait pas moins de six cent tonnes et il n'est pas sûr qu'elle irait retomber en plein océan. On ne lancera donc que des satellites pesant en tout au plus une douzaine de kilos et atteignant la vitesse de 29.000 km à l'heure.

Pour en revenir aux satellites naturels, le professeur Clémence de l'Institut universitaire du Nouveau-Mexique estime très probable l'existence de plusieurs petites lunes en miniature, analogues aux météorites qui parfois retombent sur la terre, tel

que celui qui, le 30 juin 1908, vint s'écraser dans une forêt de Sibérie, brûlant plantes et animaux dans un rayon de 50 km, et pesant, croit-on, autour de 5 millions de tonnes. Ce météorite avait peut-être tourné autour de la terre avant de retomber sur elle. Il en est d'autres qui font de même, et dont le diamètre peut ne pas dépasser un km ou même 500 m.

Quel usage pourrions-nous faire de ces lunes minuscules, à supposer qu'on puisse les repérer avec certitude et les aborder un jour ? C'est justement ce que les observateurs se demandent. Arrivera-t-on à rejoindre les deux météorites dans leur course, à les suivre ensuite, dans leur trajet, en adoptant leur vitesse, et à débarquer sur eux tout un système d'instruments enregistreurs automatiques, par lesquels nous obtiendrions régulièrement et constamment les renseignements que nous espérons avoir par nos satellites artificiels ? Placés au-dessus de notre atmosphère, ou du moins dans une région où l'air est beaucoup plus rare, ces instruments seraient placés dans des conditions étrangement favorables pour nous documenter sur le mystère des mondes qui nous entoure et qui nous fascine de plus en plus.

V

Les fouilles de Mycènes

Le nom de Mycènes est connu de tous ceux qui font des études classiques. Ils savent tous que le « roi des rois » qui vint assiéger la ville de Troie, selon l'immortel récit d'Homère, était Agamemnon et qu'il était roi de Mycènes. Les ruines de cette illustre cité se trouvent à 1800 mètres du hameau-station de Kharvati, dans la province d'Argolide-et-Corinthie, en Grèce, près du fleuve côtier Panitsa, tributaire du golfe de Nauplie. C'est Daniel Bernet qui nous parle des plus récentes découvertes faites en ce site, dans la revue *Sciences et Avenir* de juillet 1957, sous le titre : *Mille ans avant les Grecs, les Achéens faisaient de Mycènes le centre du Monde méditerranéen.*

La Grèce fut habitée très tôt. Dès le quatrième millénaire, avant J.-C., des peuplades d'origine danubienne se cantonnent dans le nord. D'autres, entre 3000 et 2500, les ont refoulées et ont poussé vers le sud. Ce sont peut-être les fameux *Peslages* des anciens. Vers l'an 2000, ils sont bousculés à leur tour par de nouveaux venus, qui seraient les Achéens d'Homère. Ils descendront jusqu'aux caps extrêmes du Péloponèse, en brûlant tout sur leur passage. Au XII^e^ siècle, des bandes de même origine (indo-européenne) et parlant un dialecte voisin, les Doriens, feront leur apparition non moins terrifiante et dévastatrice.

Mycènes, fondée évidemment par les Achéens, dominait la partie orientale du Péloponèse. Elle était construite dans une position presque inattaquable, avec des murs dont l'épaisseur atteignait par places *quatorze mètres* et un assemblage de blocs démesurés où l'antiquité voyait le travail des Cyclopes.

La légende disait que le fondateur de la ville était Persée, petit-fils de Danaos, mais c'était, disait-on, avant l'arrivée des Achéens. Quand ceux-ci y prirent le pouvoir, la haine et la violence s'installèrent avec eux et trois générations d'ennemis s'y affrontèrent : d'abord Atrée et Thyeste, qui se disputaient le trône, puis Agamemnon, fils d'Atrée, enfin Oreste, son fils à lui, vengeant l'honneur de son père en tuant sa mère et son amant, Egisthe.

Tout cela avait enflammé un Allemand du siècle dernier, Henry Schliemann, qui passa sa vie à organiser et à poursuivre des fouilles, d'abord sur le site de Troie, puis sur celui de Mycènes. Il utilisa pour cela les descriptions précieuses de l'historien grec Pausanias. Et il eut la chance de tomber sur un cimetière de cinq tombes, contenant quinze cadavres, entourés de richesses d'art presque incroyables : masques et parures d'or, bijoux finement travaillés, armes rares, etc. Dans l'enthousiasme de sa découverte, il envoya le 28 novembre 1876, au roi de Grèce, le télégramme suivant rédigé en français :

> « Avec une extrême joie, j'annonce à votre Majesté que j'ai découvert les tombeaux que la tradition, dont Pausanias se fait l'écho, désignait comme les sépultures d'Agamemnon, de Cassandra, d'Eurymédon et de leurs camarades, tous tués pendant le repas par Clytemnestre et son amant Egisthe... »

En réalité, Schliemann se trompait. On sait actuellement que les tombes trouvées par lui étaient celles d'une famille qui a dû régner sur Mycènes, quelques 17 siècles avant notre ère, donc bien avant la guerre de Troie, quelle que soit la date qu'on lui assigne et qui reste incertaine. Mais Schliemann avait eu le mérite de lancer une campagne de fouilles qu'on devait continuer après lui, tout en critiquant amèrement sa méthode à lui, qui, toute d'instinct et de réalisation immédiate, fut loin de respecter le site exploré comme il aurait dû le faire. Des équipes grecques se mirent au travail, puis, après 1920, des équipes anglaises. On acheva de déblayer le cimetière découvert par lui et on y trouva de nouveaux et importants trésors. On dégagea de belles tombes à coupoles, dont beaucoup du reste avaient été violées de longue date et vidées de leur contenu, mais qui n'en constituaient pas moins des merveilles d'architecture.

Il y eut, durant un temps, un certain ralentissement dans ces travaux, mais de nouvelles trouvailles faites en 1950 ont rendu un regain d'activité aux recherches ; car on suppose que le site de Mycènes n'a pas encore livré tous ses secrets.

Le grand problème qu'on cherche actuellement à élucider est celui des relations entre Mycènes et Cnossos, capitale prestigieuse de la Crète antique, si bien explorée par Evans. Il était admis jusqu'ici que Mycènes était tributaire de Cnossos. On en arrive maintenant à se demander si ce n'est pas Cnossos qui aurait été subjuguée par Mycènes.

Successivement, à quelque distance de la citadelle de Mycènes, on a déterré trois demeures fort riches qu'on a surnommées, en raison des objets qui les ornaient, « la maison du sphinx », la « maison des boucliers », et la « maison du marchand d'huile ». Cette découverte nous a renseignés sur la vie quotidienne à Mycènes, au XIII^e^ siècle avant J.-C., date présumée de ces trois maisons. Et l'on y a trouvé des tablettes écrites qui ont relancé la question mycénienne.

Enfin, en 1952, on a trouvé non loin de la fameuse porte « des lionnes », un nouveau cimetière

plus important que celui de Schlieman et dans lequel on reconnaît les tombes décrites par Pausanias de Clytemnestre et d'Egisthe. Il s'y trouvait encore tout un mobilier funéraire, des plus riches et des plus intéressants, des bijoux, des armes, des vases.

On peut désormais se représenter la vie du maître de Mycènes. Il habite un palais avec sa famille. La salle du trône est la première pièce où l'on entre. Un luxe inouï s'y déploie : des fresques, des vases, des décors. Les murs sont couverts de peintures aux couleurs éclatantes. A table, le prince ne mange que dans l'argent et l'or. Quand il meurt, on moule son visage dans une feuille d'or. Dans la pièce principale du palais, un feu perpétuel entretient chaleur et lumière ; la fumée s'échappe par un trou dans le toit. C'est là que se déroulent les banquets et les fêtes, en dehors desquels il n'est jamais permis de traiter les affaires. Autour du palais, beaucoup de maisons groupées. Des routes larges et bien dallées unissent Mycènes à Corinthe et Tyrinthe. Des sentiers les prolongent. Il est évident qu'un commerce intense se déploie par toutes ces voies. Mycènes exporte ses vases et reçoit en échange toutes sortes de produits du Proche-Orient. Les transactions sont soigneusement notées sur des livres de comptes. Les tablettes découvertes se sont révélées en grec archaïque, mais en partie déchiffrable et en somme proche d'Homère. En 1953, les Anglais Michael Ventris et J. Chadwick en ont fait la preuve. Quand Cnossos brûla, vers 1400, cette langue devait déjà y être répandue. Le déchiffrement de ce qu'on appelle le *linéaire B*, l'une des deux écritures des tablettes de Cnossos et de Mycènes, a ruiné la théorie soutenue par Evans et Glotz, celle d'une colonisation du continent grec, et notamment de Mycènes, par Cnossos. A la suite de Wace et du professeur Picard, on pense plutôt maintenant que ce furent les Achéens de Mycènes qui s'emparèrent de Cnossos, puis de tous leurs comptoirs dans les îles et sur les rives asiatiques. Leur présence est attestée, en effet, en Syrie, à Chypre, à Rhodes et à Lesbos. De proche en proche, ils durent atteindre Troie, dont la position en face des Dardanelles leur parut avantageuse.

Et ceci a conduit à réexaminer l'épineuse question de la Guerre de Troie. Certains la tiennent pour entièrement mythique. Le récit d'Homère ne reposerait que sur une légende tardive. Ce seraient les colons grecs du VIII^{e} siècle qui, pour affirmer leurs droits d'occuper le rivage où ils avaient tiré leurs navires et implanté leurs baraques, auraient raconté que la cité avait été jadis conquise et détruite par leurs ancêtres. C'est la thèse soutenue, en 1948, par M. E. Mireaux, dans sa forte étude : *Les poèmes homériques et l'histoire grecque*, et il l'appuie de nombreux arguments. Il admet « que le souvenir de la grandeur achéenne ait pu servir de premier aliment aux imaginations en mal de légende... »

Mais justement, cette grandeur achéenne, dont on a les preuves, par l'expansion dominatrice de Mycènes est un argument très fort pour admettre que l'on ait poussé les conquêtes jusqu'à Troie. Ceux qui admettent la réalité historique de la conquête de Troie par les Achéens, rejettent tous les embellissements littéraires que les Grecs y ont ajouté avec Homère. Il reste que l'Iliade a assez bien rendu la prééminence du roi de Mycènes, Agamemnon, sur tous les autres rois grecs — des roitelets en somme.

En définitive, on tend à croire aujourd'hui que les Achéens, peuple turbulent et ambitieux, ayant pris contact avec Cnossos, et se sentant éblouis par les merveilles du palais du roi Minos, en Crète, se soient portés en nombre sur l'île, vers 1700, et l'aient livrée au feu. Cependant, comme il est de règle en pareil cas, les vainqueurs subirent le prestige des vaincus et adoptèrent leur civilisation raffinée. Du reste, Cnossos sortit de ses ruines et connut son époque la plus brillante après la catastrophe de 1700, jusqu'au jour, où vers 1400, la ville fut de nouveau prise et détruite, sans rémission cette fois, par les Achéens de Mycènes, qui s'établirent eux-mêmes en Crète. Il est possible au surplus que Cnossos, après la chute de l'an 1700, ait été soumise à un prince achéen et que la catastrophe de l'an 1400 soit due à un rival. Tout cela est encore plein d'ombres. Peut-être la lecture complète des tablettes découvertes à Cnossos et à Mycènes permettra-t-elle, un jour, de tirer la chose au clair.

La grandeur de Mycènes ne fut pas cependant indéfinie. Autour de l'an 1200, les tablettes qu'on a pu lire, indiquent une insécurité et des craintes. Mycènes a senti venir l'orage. Il n'était autre que l'invasion des Doriens, qui tomba sur elle, vers 1200, et qui ne laissa chez elle que des ruines calcinées « et quelques inscriptions sur de la glaise, à partir de quoi on essaie de retrouver l'histoire »! La gloire de Mycènes avait duré environ 800 ans, entre l'an 2.000 et l'an 1200 avant notre ère.

VI

« Rupture de contact »

C'est dans les nouvelles scientifiques données par la revue *Scientific American* de juin 1957, qu'il est parlé d'un phénomène étrange, récemment découvert par les psychologues et qui se produit dans les vols d'avions à haute altitude. Il est probable que ce phénomène se produisait depuis longtemps déjà, mais n'avait pas été analysé exactement.

On lui a donné en Amérique le nom de « *break-off* », ce que je traduis par « *rupture de contact* ». Il se vérifie chez les pilotes voyageant seuls à très haute altitude, c'est-à-dire au moins au-dessus de 30.000 pieds. Ils ont souvent l'impression soudaine qu'ils sont « séparés » de la terre, qu'ils ont « rompu le contact » avec elle et ne lui appartiennent plus. Parmi les pilotes qui ont éprouvé ce sentiment, les uns se sentent tout réjouis intérieurement, ils disent qu'ils se croient comme des « géants », ou qu'ils se trouvent plus près de Dieu. D'autres au contraire éprouvent de l'anxiété et parfois n'osent pas bouger sur leur siège. Ils n'aiment du reste pas beaucoup en parler, car ils ont l'impression que c'est quelque chose de « baroque » ou de « stupide ». Un jeune pilote déclara qu'il était vraiment soulagé d'apprendre que d'autres que lui avaient eu cette sorte de sensation. Sur 137 pilotes de la Marine interrogés, 48 avaient res-

senti cet état, et ces 48 l'avaient éprouvé à plusieurs reprises. L'expérience est plus fréquente chez ceux qui montent des avions plus rapides. Ce qui la rend plus facile, comme on vient de le dire, c'est d'être seul, d'être très haut, et de n'avoir rien de particulier à faire. L'impression disparaissait quand le pilote revenait plus près du sol, ou encore quand il naviguait de concert avec un autre avion, ou enfin quand il était occupé à quelque problème concernant son vol. En général, les pilotes ne croient pas que cette sensation étrange diminuait leur capacité professionnelle, et quelques-uns ont même déclaré que c'était pour eux un secours inattendu dans leur tâche.

On a fait sur tout cela une étude qui a été publiée récemment en Amérique dans *Le Journal de Médecine d'aviation* : « *The Journal of Aviation Medecine* ».

VII

L'industrie des Australopithèques

Immédiatement à la suite de l'information qui précède, on trouve dans la même revue, une brève indication sur l'adresse des *Australopithèques*, ces sortes d' « hommes-singes » dont on a découvert les fossiles en Afrique du sud, ce qui a tellement intrigué les hommes de science, l'abbé Breuil et le P. Teilhard de Chardin en particulier, qu'ils se sont demandé si le premier homme n'était pas apparu en Afrique plutôt qu'en Asie, comme on le pensait communément jusqu'ici.

Adresse des Australopithèques disons-nous, mais il faudrait peut-être dire : *intelligence*, et c'est cela qui est d'une certaine gravité. Qu'on en juge. Raymond A. Dart, de l'Université de Whitwatersrand, avait énoncé l'opinion que les Australopithèques s'étaient montrés capables de faire des outils. On avait constaté, en effet, sur des antilopes poursuivies par eux des traumatismes qui n'avaient pu être faits que par des gourdins maniés par les poursuivants. Prendre un gourdin, pour tuer une antilope, chez un Australopithèque, c'était bien se servir d'un outil. On pouvait cependant dire qu'un tel outil n'était pas *fabriqué* par l'homme-singe en question, mais pris dans la nature tel quel. Dans *L'Evolution créatrice*, ici nettement dépassée, Bergson avait affirmé que l'animal ne se servait d'autres outils que de ses propres membres, et qu'il n'avait, pour les manier, que son instinct. D'où il avait conclu : « l'intelligence achevée est la faculté de fabriquer et d'employer des instruments inorganisés. »

Mais voici que les Australopithèques sont en train de nous démontrer qu'ils savaient « monter des outils », c'est-à-dire les organiser, les créer, les fabriquer en un mot. En effet, au cours d'une visite banale au British Museum, Dart remarqua avec surprise un os épais de grosse antilope du sud-africain, qui était brisé en son milieu. Et dans le creux de cette brisure, se trouvait encastré le cœur d'une corne de gazelle, constituant comme un manche pour manier l'os entier. La corne était engagée trop exactement pour que l'on pût douter d'une action délibérée pour en faire un instrument.

Dart est d'avis que si les Australopithèques ont été capables de faire un tel gourdin, c'est qu'ils étaient aptes à faire des outils comprenant deux éléments. Dans un récent article de la revue américaine *Nature*, il a émis l'opinion que tôt ou tard, on trouverait un bâton muni à sa pointe d'une corne creuse, qui aurait été la première lance des Australopithèques.

Aux philosophes maintenant de dire si ce serait là un signe d'intelligence proprement dite, ou seulement d'un instinct en route vers l'intelligence.

VIII

L' « Opus Dei »

Quand on parle d'*opus Dei*, on songe tout de suite à la règle bénédictine, qui appelait ainsi l'office divin. Mais ce n'est pas du tout de cela que nous voulons parler. A la suite des *Nouvelles de Chrétienté*, en date du 21 juin, nous voudrions donner quelques renseignements précis et objectifs sur un institut séculier, du genre de ceux qui ont été décrits ici même, à l'occasion de la Constitution apostolique *Provida Mater Ecclesia*, du 2 février 1947, qui leur donnait une charte régulière les rangeant parmi les « états de perfection ».

Le nom entier de l'*Opus Dei* est « *Institut séculier de la Société sacerdotale de la Sainte-Croix* ». Il a eu pour fondateur et il garde pour président à vie Mgr José-Maria Escrivà de Balaguer. Ce personnage fut d'abord étudiant en droit civil à Saragosse, puis avocat. Il entra ensuite dans les Ordres. Depuis 1946, il réside à Rome où se trouve le centre de son Institut. Il y est assisté d'un Conseil général, composé de membres des diverses nations européennes et américaines parmi lesquelles l'*Opus Dei* est répandu.

Pour comprendre l'origine de l'institut, il faut se rappeler que l'Espagne, il y a 50 ans, traversa une crise dangereuse pour la foi chrétienne. Les milieux universitaires en particulier étaient travaillés par l'esprit d'incrédulité et d'irréligion. C'était au point qu'un catholique militant, se présentant aux examens, avec la préparation scientifique la mieux qualifiée, était sûr d'échouer ! Escrivà de Balaguer avait connu cette plaie. Devenu prêtre, il était recteur du « Reale Patronado » de Sainte-Elisabeth, à Madrid, ce qui le mêlait aux étudiants. Il rencontra parmi ces jeunes gens des esprits ardents, qui s'indignaient des obstacles apportés à leur foi et qui se sentaient appelés à une vie spirituelle supérieure, tout en restant dans le monde. Ce fut avec eux qu'il fonda son Institut.

Les Constitutions qu'il rédigea furent approuvées par l'autorité diocésaine le 2 octobre 1928. Le Saint-Siège lui accorda son approbation le 8 décembre 1943. Seulement 22 jours après la Constitution *Provida Mater Ecclesia*, c'est-à-dire le 24 février 1947, l'*Opus Dei* recevait du Saint-Siège ce qu'on nomme le *Decretum Laudis* ou Décret laudatif, et enfin, le décret d'approbation définitive, le 16 juin 1950.

On devine que ces approbations si promptes répondent à un développement rapide. En effet, s'il existe une cinquantaine d'Instituts séculiers, dont douze déjà approuvés par le Saint-Siège et les autres seulement jusqu'ici par l'autorité diocésaine, il n'en est point qui compte autant de membres que l'*Opus Dei*. Leur nombre s'élève, en effet, à environ 10.000 pour les hommes et 8.000 pour les

femmes, chiffres qui s'appliquent à ceux qui font partie de l'Institut *stricto sensu* et non pas aux adhérents très nombreux qu'on y considère comme des *coopérateurs*, mais n'ont pas fait les vœux qui engagent dans l'*Opus Dei*.

L'Institut existe actuellement dans les pays suivants : Espagne, Autriche, France, Allemagne, Angleterre, Irlande, Italie, Portugal, Suisse, Etats-Unis, Canada, et dans tous les pays d'Amérique latine comme aussi en certains pays de l'Afrique et de l'Inde.

La section masculine et la section féminine sont naturellement entièrement séparées et unies seulement en la personne de leur président à vie.

Mais de quoi s'agit-il au fait, dans cet institut ?

On peut résumer les Constitutions dans les points suivants :

— 1° L'*Opus Dei* est un Institut séculier de droit pontifical, dont les membres se consacrent à la vie de perfection chrétienne, en pratiquant les conseils évangéliques et l'apostolat dans le monde.

— 2° Le but général de l'Institut est la sanctification de ses membres, son but spécial de répandre la vie de perfection dans toutes les classes de la société, plus particulièrement dans la classe intellectuelle, et de préparer des hommes et des femmes à l'apostolat chrétien dans le monde.

— 3° Ces fins sont atteintes par la vie de prière et de mortification, jointe à un intense travail d'apostolat. Les membres de l'Institut restent dans le monde et dans leur famille. Ils exercent leur profession, comme leurs semblables, mais ils rattachent leur sanctification à leur travail professionnel, dont ils font aussi l'instrument de leur apostolat. Ils se lient par des vœux, mais qui ne sont pas publics comme ceux des religieux et religieuses. En d'autres termes, dans l'*Opus Dei*, un laïc restant dans le monde, fait vœu de pauvreté, chasteté et obéissance, de manière privée, au sein de l'Institut.

— 4° L'*Opus Dei* n'adopte pas de forme spécifique d'apostolat collectif. Il laisse à chacun de ses membres le soin d'organiser son apostolat à sa manière et comme il l'entend, dans le milieu où il se trouve.

— 5° Les membres de l'*Opus Dei* sont des citoyens comme les autres, remplissant tous leurs devoirs et jouissant de tous leurs droits civiques.

— 6° Chaque membre, dans les limites fixées par la foi et la morale chrétienne, jouit d'une entière liberté non seulement dans son activité professionnelle, mais dans ses convictions sociales et politiques, en sorte qu'il assume, lui seul, toute responsabilité dans ces divers domaines.

Ce dernier point est d'importance. Il signifie que l'*Opus Dei* ne se solidarise en aucune façon avec les activités professionnelles, économiques, sociales et politiques de ses membres. Il est donc absolument faux de dire, avec la *Jeune Europe* — en 1956 — que l'*Opus Dei* est une association catholique « de tendance monarchiste, réactionnaire et cléricale ».

Il est clair que l'*Opus Dei* est et sera toujours résolument opposé au communisme, mais cela bien établi, il se tient en dehors de tous les courants et de toutes les tendances politiques. On peut et on doit dire, en toute vérité, qu'il n'y a jamais eu une « politique de l'*Opus Dei* ».

Il n'en reste pas moins que cet Institut offre aux esprits les plus vaillants et les plus élevés de magnifiques possibilités de sanctification personnelle et d'apostolat au sein du monde et dans l'état laïc. Les prêtres, certes, peuvent aussi en faire partie, mais ils n'y jouent aucun rôle particulier et se bornent à remplir le ministère qui leur est confié, comme aux autres prêtres, dans leurs diocèses respectifs. Au surplus, leur nombre ne dépasse pas 3 % de la totalité des membres de l'Institut.

« Puisse ces quelques lignes, conclut la revue *Civitec*, résumée par nous, servir de guide aux âmes qui cherchent à se consacrer à Dieu, sous la forme spéciale de la vie religieuse pratiquée dans les Instituts séculiers, et de stimulant à tous les catholiques à imiter les membres de ces Instituts séculiers dans leur vie de chrétien voué à la prière, à la mortification et au travail. »

IX

Elargissement de notre galaxie ?

Une tout autre question va nous occuper avec le problème de l'élargissement de notre galaxie. C'est la revue *Scientific American* (n° de juillet 1957), qui nous en parle, non dans un article proprement dit, mais dans la série des nouvelles scientifiques du mois. A vrai dire, ce n'est pas notre Voie lactée qui se serait dilatée subitement, mais ce sont les calculs des astronomes qui seraient repris avec plus de précision et aboutiraient à des résultats un peu différents de ce qui était admis jusqu'ici. Ce n'est pas la première fois que les chiffres admis se trouvent remis en cause et ce n'est peut-être pas la dernière.

Dans une récente réunion de la Société d'Astronomie de l'Université Harvard, aux U.S.A., quelques savants ont déclaré que d'après leurs calculs, la voie lactée serait environ d'un quart plus grande qu'on ne disait. De ce chef, notre système solaire, et par conséquent notre chère Terre, bien petite certes mais si précieuse en raison de sa cargaison humaine, se trouverait non pas à 28.000 années-lumière — l'Académie voudrait que l'on dise : années de lumière — du centre de la Voie lactée, mais bien à 35.000. Il s'ensuit que la longueur de la Galaxie serait de 100.000 années-lumières et non de 80.000. Ce sont les savants suivants qui ont proposé cette correction : A. E. Whitford, A. D. Code, et J. D. Bahn, de l'Université du Wisconsin. Leur argument principal est fondé sur de nouvelles mensurations effectuées sur la brillante B et sur les étoiles variables céphéides. D'après les mouvements apparents de ces étoiles, dans la direction de la terre ou dans la direction opposée, ils auraient réussi à déterminer les différentes vitesses de rotation de la galaxie, à différentes distances de son centre. Il est clair que la vitesse de rotation des étoiles de la galaxie varie selon leur distance du centre. Cependant, les astronomes en question ont insisté sur le fait que leurs estimations sont encore relativement sommaires et qu'il faudra encore de nombreuses observations pour en confirmer ces résultats. Nous attendrons donc de plus amples informations à ce sujet.

X
Le mythe du panarabisme

L'un des traits les plus sombres de la politique internationale est l'agitation permanente du monde arabe, avec les ambitions qui s'y manifestent, et les prétentions à une hégémonie sur toute l'Afrique du nord et une bonne partie de l'Asie.

Le panarabisme est devenu une sorte de réalité et il affiche un programme des plus inquiétants. Il est donc intéressant de vérifier ses titres et de savoir dans quelle mesure le monde arabe offre une cohérence, une unité de langue et de race telle que les proclamations qu'il lance au monde aient un fondement solide dans les faits.

Pour nous guider dans cet examen, nous suivrons l'article publié par le bulletin « *Est et Ouest* » des 1er et 15 juillet 1957 et reproduit dans *Civitec* ou *Nouvelles de la Chrétienté* du 12 juillet. L'article est signé A. G. Horon.

D'après la radio du Caire, le monde arabe s'étendrait des confins de l'Iran à l'Océan atlantique, et de la Méditerranée au fond du Soudan. Mais l'examen des diverses parties de ce vaste ensemble donne une impression toute différente.

Parcourons en esprit le nord de l'Afrique et le Proche-Orient. Nous y voyons tout un monde de peuples et de pays très dissemblables. La population totale en serait de 80 millions d'habitants. Sur cet ensemble, à peine la moitié parlent un dialecte arabe. Et la communauté de langue ne fait pas de cette moitié une collectivité définie. Mais le seul fait qu'il existe là une autre moitie ne parlant pas l'arabe suffit à détruire le mythe du panarabisme. Dans cet ensemble, nous englobons le Maroc et l'Algérie. Mais au Maroc, près de la moitié de la population ne connaît pas l'arabe, et en Algérie, deux cinquièmes l'ignorent aussi. La plupart des 20 millions de musulmans nord-africains sont d'origine berbère, métissés de négroïdes vers le sud. Les Berbères des tribus sont le plus souvent hostiles aux Arabes. On ne saurait négliger d'autre part environ 2 millions d'Européens établis au Maghreb, dont 1.500.000 en Algérie. Tout cela constitue un ensemble qui cadre mal avec les intentions du panarabisme.

Le mythe est-il plus consistant, dans l'Afrique du nord-est, c'est-à-dire la Libye, l'Egypte, le Soudan, l'Abyssinie ? On y compte de 35 à 40 millions d'habitants. Environ 60 % parlent l'arabe et près de 70 % professent l'Islam. Mais il reste d'imposantes minorités non-arabes et non-musulmanes. Les chrétiens sont 2 millions en Egypte et au moins 5 millions ou plus, en Abyssinie. Il y a aussi des païens, par millions, en Abyssinie et au Soudan. Donc aucune unité ni de religion, ni de langue, ni de races.

Ce qu'il y a de plus fort, c'est que Nasser lui-même, en s'appuyant sur un prétendu panarabisme pour fonder ses prétentions à l'hégémonie, semble ignorer que les paysans musulmans de son propre pays, — masse misérable peuplant ou surpeuplant la basse vallée du Nil, — descendent des anciens Egyptiens pharaoniques, tout comme les Coptes, et que l'idée d'appartenir à une « nation arabe » leur est totalement étrangère. Les Egyptiens sont des Egyptiens, nullement des Arabes.

Passons de là dans la *péninsule arabique*. Ah ! c'est bien là, mais là seulement, que nous trouvons des Arabes authentiques, dont les plus notables sont les Bédouins nomades. Mais c'est un monde à part, un monde du désert. La péninsule arabique ne compte pas plus de 3 millions d'habitants, c'est-à-dire quatre fois moins que les statistiques brandies par Nasser n'en accusent. Au surplus, cette immense péninsule est l'un des pays les plus arriérés de l'univers. L'esclavage, proscrit par la Charte des Nations Unies, comme par le droit humain le plus élémentaire, y sévit encore au Yémen et en Arabie séoudite. Ce pays n'a d'autre importance que : 1° la possession de La Mecque, lieu saint de l'Islam ; et 2° une grande quantité de champs pétrolifères, objet de la convoitise des grandes nations industrielles.

Reste enfin le Levant méditerranéen et le bassin du Tigre-Euphrate. Là aussi, il y a des Arabes. Mais ils ne sont ni seuls, ni unifiés entre eux. Cinq Etats se partagent cette immense région : Israël, Liban, Jordanie, Syrie, Iraq. En tout, environ 14 millions d'habitants, dont 11 dans les 5 Etats qu'on vient d'énumérer, les autres dans les Etats voisins, Turquie, Iran, Chypre, etc. Sur le total indiqué, 2 millions d'Israéliens, de beaucoup les plus actifs, les plus civilisés, les plus dynamiques ; — 1.400.000 Libanais ; — 1 million de Jordaniens, y compris les réfugiés palestiniens ; — 3 millions de Syriens, et moins de 4 millions d'Iraquiens.

Mais même si le nombre des habitants parlant arabe est considérable, dans ces régions, ils ne forment pas une unité ni de race, ni de religion. Mettons à part les Israéliens. La preuve qu'ils ne font pas partie du monde arabe, c'est que le monde arabe entier les voue à la destruction et ne cesse de parler d'anéantir leur Etat. En dehors d'eux, il y a des musulmans « sunnites », c'est-à-dire orthodoxes, répartis surtout en Syrie, Jordanie et Iraq, au nombre de 3.500.000 ; — des Kurdes aussi hostiles aux Arabes qu'aux Turcs et aux Iraniens, au nombre de 3 millions ; — des musulmans « chiites », c'est-à-dire hétérodoxes, et subdivisés, comme nos protestants, en nombreuses sectes, en tout 2 millions, surtout en Iraq ; — les sectes post-islamiques, telles que les Druses (200.000) et les Alaouites (350.000) ; — enfin, les chrétiens appartenant à diverses Eglises et qui, avec les Chypriotes, ne sont pas moins de 2 millions. Combien tout cela est loin d'une quelconque unification, c'est ce qui saute aux yeux.

Quand nous parlons d'un mythe, à propos du panarabisme, nous sommes donc dans la stricte vérité géographique et historique. Notre article incrimine certains Anglais, comme ayant été les inventeurs du mythe panarabe, dans le dessein de flatter les Arabes et d'exercer une influence rivale de celle de la France, protectrice traditionnelle des chrétiens d'Orient. S'il en est ainsi, les Anglais sont aujourd'hui punis par où ils ont péché.

« Aujourd'hui les Anglais, lorsque leur instrument arabe se retourne finalement contre eux, ne manquent pas d'exprimer quelques timides regrets. Certains d'entre eux, y compris Churchill, Eden et leurs successeurs, font mine de réviser une politique à la fois désastreuse et amorale, qui a déjà ruiné l'Empire britannique et

risque maintenant de disloquer l'ensemble du monde libre. »

Il ressort de la même étude que la France, elle aussi, a commis maintes erreurs qu'elle est en train de payer par la plaie que constitue pour elle la Guerre d'Algérie. Il est à craindre que l'Amérique ne se laisse, à son tour, plus ou moins tromper par ses intérêts pétroliers, et ne fasse le jeu du panarabisme, au détriment de ses alliés naturels occidentaux et à la plus grande joie de la Russie soviétique.

Ce qui est sûr, c'est que le panarabisme n'a et ne peut avoir d'autre réalité que celle qu'il reçoit d'une propagande mensongère et monstrueusement intéressée.

XI

Le danger de la radioactivité

C'est tous les jours qu'on entend parler du danger des expériences nucléaires. Si on ne les arrête pas, nous aurions dans vingt générations, 200.000 enfants anormaux et un million de personnes dont la vie serait abrégée de dix ans. Mais on s'est aperçu récemment que ce ne sont pas seulement les bombes atomiques — propres ou non propres — qui sont dangereuses, mais aussi l'abus des examens médicaux par radioscopie. Sous le titre : *Explosions atomiques : Alarme dans le Monde*, la revue *Science et Vie* de juillet 57 répond à 8 questions à ce sujet, sous la signature de François Hallouet.

1° *Qu'entend-on par radiations ionisantes ?* — Ce sont celles qui agissent sur les tissus vivants. Des lésions naissent, le contenu des cellules reproductrices est particulièrement affecté. Il se produit une accélération des mutations génétiques, qui aboutit très souvent à la fixation de tares dans la descendance : enfants anormaux.

2° *L'homme est-il seul responsable des radiations ?* — Pas du tout. Il y a une radio-activité naturelle, provenant des rayons cosmiques, et aussi des substances contenues dans le sol. Cette radioactivité est plus forte en Bretagne qu'en Picardie. On pense qu'à ces diverses sources, il faut attribuer 2 % des enfants anormaux.

3° *Peut-on mesurer les parts respectives de l'homme et de la nature dans cette « ionisation »?* — Oui, à peu près. L'unité de radio-activité est le *rœntgen*. La radio-activité naturelle est estimée à 0,1 R par an, mesurée au bord de la mer. Mais l'emploi de la radioscopie a doublé ce chiffre. Il y a donc là un danger à examiner de près.

4° *Quelle est la résistance humaine aux radiations ?* — On ne sait pas au juste. Des pêcheurs japonais sont morts pour avoir été exposés à 175 R. Les médecins et les atomistes estiment aujourd'hui que l'homme ne doit pas recevoir plus de 300 milirœntgens par semaine, et que, durant toute sa vie reproductrice, il ne doit pas absorber plus de 30 à 80 R, en tout. Chaque infraction se traduirait par des cancers, des leucoses, des tares héréditaires.

5° *Peut-on parler d'une « accoutumance » de l'homme aux radiations ?* — Absolument pas. Les radiologues vivent en moyenne 5 ans de moins que leurs confrères médecins. Une enquête américaine portant sur 5.461 enfants de radiologues et 4.484 enfants d'autres spécialistes, a établi qu'il existe chez les premiers un pourcentage supérieur de tares. Ajoutons que le nuage radioactif provoqué par l'explosion d'Hiroshima, en 1945, tourne encore autour du monde. Les dernières retombées de strontium causées par les expériences nucléaires américaines et russes, se prolongeront durant 30 ans. Les ultimes tares héréditaires comptabilisées en 1957 ne révèleront peut-être leurs secrets qu'en 2.557 !

6° *Existe-t-il une défense contre les radiations nucléaires ?* — Oui. Une école de Protection civile a été ouverte à Nainville-les-Roches. Un système d'alerte a été mis en place. Mais il y a encore beaucoup à faire dans ce domaine, où le mot d'ordre est Vigilance.

7° *Quelle attitude adopter devant les rayons X ?* — On ne peut pas négliger le fait que c'est grâce à la radioscopie qu'on a fait reculer la tuberculose et que les isotopes sont utiles contre le cancer. Pourtant, il y a lieu de prendre des précautions. Le Dr Simpson a noté que sur 1.400 enfants ayant reçu de 1926 à 1951, de grandes doses de radioactivité, pour hypertrophie thymique, six avaient subi avant 16 ans un cancer de la thyroïde, alors que sur 1.795 enfants non irradiés, aucun cas n'avait été signalé. Le Dr Zlice Steward, de son côté, étudiant les antécédents de 547 enfants morts de cancers ou de leucémie avant l'âge de 10 ans, a trouvé que 85 des mères avaient subi un examen radioscopique durant leur grossesse.

8° *En définitive : quels sont les dangers de l'utilisation médicale des radiations ?* — On n'est pas encore bien fixé à ce sujet. On sait pourtant que les irradiations de la femme enceinte sont redoutables pendant le premier trimestre de la grossesse. On sait aussi que la pratique de la radioscopie, pour les examens de la partie inférieure du corps, surtout de l'urètre ou de l'utérus, conduit à des « dosages » extrêmement critiques. On sait enfin que le plus bénin des examens radioscopiques, s'il est mal conduit, peut conduire à une irradiation générale du patient.

Il faut observer en outre que la radioscopie est « infiniment plus dangereuse » que la radiographie, parce que l'intensité en est plus forte et la durée plus prolongée. La radiographie est donc plus sûre. On fait observer d'autre part que si le dépistage de la tuberculose a été bien assuré par la pratique généralisée et fréquente de la radioscopie, chez les jeunes, cela n'est peut-être pas sans comporter une rançon quant à l'état général des sujets soumis à de si nombreux examens.

Au total, toutefois, conclut M. François Hallouet, s'il est bon de connaître et de signaler le danger il est nécessaire de savoir l'affronter, car tant dans le domaine médical, que dans celui de l'économie générale, on ne peut plus se passer de la radioactivité. C'est l'atome qui reste notre espoir pour l'avenir.

XII

Science de la matière

L'atome est notre espoir, venons-nous de dire. Cela signifie-t-il que notre connaissance de l'atome nous a conduits à une plus parfaite connaissance

de la matière et de la nature des choses ? — Il faut bien répondre que non. C'est un point sur lequel il y aurait tant à dire que nous ne pouvons nous y étendre et devrons nous borner à de brèves indications.

Dans une étude qui fait partie des « Publications scientifiques et techniques du ministère de l'Air », M. Pierre Vernotte, ingénieur général de l'air, exprime vigoureusement ses doutes à ce sujet. Il estime que les savants d'aujourd'hui manquent de plus en plus d'esprit philosophique. Son mémoire est de nature tout à fait technique, et il suffira d'en citer le titre pour le démontrer : « *A propos de quelques expériences récentes sur la convection de la Chaleur et la transformation de l'Energie.* » Sans entrer dans le détail d'un exposé si spécial, nous voudrions retenir quelques déclarations importantes de l'auteur.

Un premier point qu'il « souligne énergiquement » dans tous ses ouvrages, dit-il, c'est que « le mépris de l'*habitus* philosophique est, quoi qu'ils en pensent, la pierre d'achoppement des scientifiques ».

Et un peu plus loin, il insiste en ces termes :

« ... Ces principes philosophiques, que l'on prend si volontiers pour du luxe, sont plus nécessaires que jamais, aujourd'hui que l'extraordinaire rapidité du développement des sciences, bouleversant nos conceptions, bouleverse l'organisation de notre vie intellectuelle. Il est hors de doute, en effet, que nous n'avons plus le temps de rien mûrir... »

Il estime en effet que « le scientifique de 1950 tend à n'être plus cultivé ».

Une partie de son mémoire, en conséquence, est intitulée : *La crise de la physique.* Cette crise vient pour la plus grande part de l'abondance de nos découvertes, qu'on a peine à digérer tant elles sont nombreuses, et en particulier dans le domaine de l'atome. On a cru et on a dit que la physique nucléaire modifiait du tout au tout notre connaissance de la nature et en particulier de la *détermination de ses lois.* Or, selon M. Vernotte, les équations de la physique, tant nucléaire que générale n'ont que la valeur d'une théorie. Et « si ce n'est qu'une théorie, toutes les notions qu'elle a pu introduire ne sont que symboles : elles sont fictives... Pourquoi veut-on que je leur prête une réalité philosophique ? »

Certes ce fut, pour la physique, un grand progrès, ou pour mieux dire, une grande « commodité » que de pouvoir énoncer des lois se prêtant à des formules mathématiques, essentiellement maniables. Mais ce serait une erreur énorme de croire que l'on a progressé vers la connaissance profonde de la nature des choses. On a ramené la *matière* à la *masse* et la *masse* à un coefficient d'inertie, à partir des lois de la mécanique. De la sorte on a pu *chiffrer* les éléments de la matière. Mais cela veut-il dire que nous connaissions mieux la matière que par le passé ? Ce n'est pas l'avis de M. Vernotte, qui écrit :

« Mais alors, si la matière n'est pas la masse, qu'est-ce que c'est ? Nous n'en savons rien, nous le savons moins que jamais... En somme, quand un physicien aujourd'hui parle de matière, il en retranche l'essentiel. Qu'est-ce que la matière ? Nous le savons moins que jamais, je le disais plus haut... On se demandera anxieusement si le magnifique échafaudage que constituent les théories modernes, et qui, en tout état de cause, est un admirable effort, n'a pas été monté un peu étourdiment. Et ne faut-il pas penser que la rectitude philosophique, qui *eût évité* une situation aussi scabreuse, dans le monde intellectuel, n'est pas chose méprisable ? »

La parole est donc aux vrais philosophes — et peut-être faut-il ajouter aux théologiens de l'eucharistie — pour reprendre par la base la théorie de la matière, à la lumière des découvertes récentes.

Aussi M. Vernotte conclut-il fermement :

« Que les physiciens prennent garde de s'enferrer, la philosophie restera toujours maîtresse du terrain »[1].

S'il fallait une confirmation d'ordre scientifique aux observations si justes de M. Vernotte, nous la trouverions dans l'article de MM. Murray Gell-Mann et E. P. Rosenbaum, intitulé « *Particules élémentaires* », dans *Scientific American* de juillet 1957. Ces deux auteurs en effet essaient, non sans peine, de mettre un peu d'ordre dans le « *jumble* » — « fouillis confus » — des particules sub-atomiques. On se souvient peut-être que nous avons dit ici même qu'au début des études nucléaires, quand on croyait avoir tout ramené aux protons, neutrons et électrons, on s'imaginait avoir percé le mystère de l'atome. Mais de proche en proche, il a fallu introduire d'autres éléments, et maintenant on n'en distingue pas moins de *douze !*

A propos de l'un des plus récemment découverts — le *Muon* — les auteurs écrivent :

« Avec le Muon la nature gentiment a averti les physiciens qu'ils n'avaient pas encore pénétré ses plus intimes secrets. »

On nous excusera de ne pas insister sur les détails de l'exposé très technique des deux savants et de ne retenir que leur conclusion désabusée :

« Il est à croire qu'il faudra encore un bon moment avant que le physicien des particules se trouve sans travail ! »

En somme, comme le disait Pierre Loti, dans son discours de réception à l'Académie française : A mesure qu'on ouvre une porte, on en trouve une autre, encore mieux close, derrière elle, et il s'agit d'en découvrir la clef !

XIII

Le serviteur de Dieu G. Matulaïtis

Le 26 janvier dernier le tribunal du Vicariat de Rome a clos solennellement le procès concernant les écrits de Mgr Georges Matulaïtis (ou Matulewicz). Ce serviteur de Dieu mourut le 27 janvier 1927. Il était né le 13 avril 1871, c'est-à-dire au temps même où sa patrie — la Lithuanie — était incorporée à la Russie. Dès ses premières expériences de jeunesse, il put sentir combien les libertés de l'Eglise catholique étaient réduites et combien menacées, dans la Russie tsariste. Le Séminaire de Kielce, où il faisait ses études, fut fermé sans motif, en 1893. En la même année, la popu-

[1] Dans le même sens, voir le volume tout récent du P. Pouget, *Mélanges*, préfacé par Jacques Chevalier (Paris, Plon, 1957), p. 149, précisément au sujet de l'eucharistie et de la notion de transsubstantiation. — La science ne connaît que la *surface* des choses. La philosophie seule peut se prononcer sur le *fond*.

lation de Kraziaï s'opposa à la fermeture du couvent des Bénédictines, résista à l'armée, et il y eut des morts. D'autres scènes semblables avaient déjà ensanglanté la Lithuanie. En 1895, Georges Matulaïtis fut transféré, en raison de ses aptitudes remarquables, du séminaire de Varsovie à l'académie romano-catholique de Saint-Pétersbourg. Mais là encore, il put apprendre tout ce que l'Eglise catholique avait eu à subir, de la part du gouvernement russe.

Tous ces détails nous sont donnés par le R. P. Ulisse Alessio Floridi, S. J., dans la *Civiltà cattolica* du 1er juin 1957.

Il nous rappelle aussi comment le fallacieux Concordat du 3 août 1847, dont le Saint-Siège aurait dû espérer une paix durable, avait été constamment et systématiquement violé par le gouvernement tsariste et comment, à la suite des légitimes protestations de Rome, le 22 novembre 1866, il avait été brutalement et unilatéralement dénoncé par un ukaze du tsar. Même la proclamation de la liberté religieuse, le 17 avril 1905, n'avait pas amené un ralentissement sensible de la persécution anticatholique.

C'est dans ce climat de guerre froide, comme nous dirions aujourd'hui, que Matulaïtis eut à déployer son ministère. Il n'était encore que diacre, semble-t-il, quand, à Saint-Pétersbourg, en 1898, il rédigea un long article qu'il distribua à ses camarades d'études, pour leur mettre sous les yeux les périls qui menaçaient l'Eglise catholique non seulement de la part du gouvernement schismatique, mais aussi de la part de l'esprit universitaire imbu de ce nihilisme, qui allait déboucher sur le communisme actuel.

Il fut ordonné, en cette même année 1898, prêtre, puis reçu « maître en sacrée théologie », l'année suivante. Mais désireux d'approfondir ses connaissances théologiques, il prit un nom d'emprunt pour venir travailler à l'Université de Fribourg en Suisse, en violation de la loi russe qui défendait aux prêtres catholiques d'aller étudier à l'étranger.

Il y défendit brillamment, en 1902, sa thèse de Doctorat intitulée : *Doctrine des Russes sur l'Etat de justice originelle* (en latin). L'année suivante ce travail était publié à Cracovie. La *Civiltà cattolica*, en 1904, en rendait compte avec éloge. On croit, notait-elle, trop généralement que les Orthodoxes russes ne sont séparés de nous que par le *Filioque*, et par le dogme de la primauté romaine. Rien de plus faux. Le livre que nous avons entre les mains le prouve. L'auteur, qui est familier des doctrines russes, énumère une longue série d'erreurs professées par les russes : par exemple que les livres deutérocanoniques ne sont pas inspirés ; — que les Latins n'ont pas une conception juste du péché originel ; — que la Vierge n'a pas été conçue sans péché ; — qu'il n'y a pas de différence réelle entre le mérite *de condigno et de congruo* ; — que la Confirmation n'imprime pas un caractère indélébile ; — que le mariage chrétien n'est pas entièrement indissoluble, etc. L'auteur insiste ensuite sur les erreurs des théologiens russes au sujet de la justice originelle et note que ce ne sont pas seulement des erreurs de théologiens, mais qu'elles sont sanctionnées par le Saint Synode.

Le travail de Matulaïtis est donc d'une grande importance pour nous permettre de mesurer la profondeur du fossé qui a fini par se creuser entre la théologie catholique et la théologie orthodoxe.

Mais Matulaïtis ne s'en tenait pas à des gestes en quelque sorte théoriques. Il revint dans son pays. Il y fut d'abord professeur, à son tour, à l'Académie de Saint-Péterbourg. Il y eut comme collègue son ancien condisciple Pierre François Bucys et ils eurent ensemble la joie de participer à des « jeudis apologétiques », consacrés à de grandes discussions théologiques avec les étudiants. Il se fit alors de brillantes conversions parmi ces derniers.

Mais l'œuvre principale de Matulaïtis fut la restauration de l'Ordre des PP. Marianites, sous le titre de l'Immaculée-Conception de la Vierge, fondé en Pologne, en 1673, par le serviteur de Dieu, Stanislas Papczynski. Le sauvetage de l'Ordre ne fut pas chose facile. Après 1864, il ne restait plus en Russie qu'une dizaine d'Instituts religieux catholiques destinés à une mort inévitable, puisqu'il leur était interdit de recevoir des novices. De fait, en 1906, on ne comptait plus que 8 couvents d'hommes avec 61 religieux, et 16 de femmes avec 100 religieuses, non comprises 440 sœurs de charité dans les hôpitaux. Après la publication de l'édit de tolérance, la permission de recevoir des novices fut rétablie, mais entourée de tant de conditions qu'en pratique il n'y eut rien de changé.

C'est dans ces conditions que le P. Matulaïtis résolut de restaurer l'Ordre des Marianites. Cet Ordre, en 1908, ne comptait plus que 3 religieux, le général, P. Vincent Senkus, et deux compagnons âgés. Imitant le P. capucin Honorat, qui avait fondé diverses communautés clandestines, Matulaïtis pensa à faire de même pour les Marianites. Il fit approuver son plan par le général, Senkus, puis il se rendit à Rome, en 1909, et il obtint la faculté d'émettre les premiers vœux sans noviciat. Puis il s'appliqua à rédiger les nouvelles constitutions. Se conformant au droit canonique en vigueur qui interdisait les Ordres clandestins, il transforma l'Ordre en Congrégation à vœux simples et supprima le costume blanc et l'obligation du chœur.

L'académie de Saint-Pétersbourg, où il était professeur fut sa première maison religieuse et le professeur Bucys, son collègue, devint son premier novice. Le 15 septembre 1910, saint Pie X approuvait les nouvelles Constitutions et publiait un décret en ce sens, le 28 novembre de la même année. Il fallait du courage pour oser, dans l'empire des tsars, poursuivre une telle œuvre, car la police était aux aguets et l'on ne tolérait même pas le tiers-ordre franciscain.

Ce sont ces témoignages de zèle qui furent couronnés, chez Matulaïtis, par sa nomination d'évêque de Vilna, dont il occupa le siège de 1918 à 1925, puis par celle de Visiteur apostolique de Lithuanie, qu'il garda jusqu'à sa mort, de 1925 à 1927.

En prenant possession de son diocèse, il avait fait la déclaration suivante :

> « Suivant l'exemple du Christ, j'essaierai de me dévouer à tous. Pour la vérité, je suis prêt à mourir. Mon champ d'action c'est le royaume du Christ. Mon parti, c'est le Christ ! »

Les fidèles n'eurent pas de peine à constater que ce n'étaient pas là de vaines paroles. La porte de sa maison épiscopale était ouverte à tous, sans préférence de nationalité. Le 13 mars 1919, trois hommes d'Idolta étaient venus lui rendre visite pour le prier d'ériger une paroisse de Russes-blancs dans leur pays. Dans son journal, le serviteur de Dieu notait, le soir :

« Un de ces hommes parlait fort mal le polonais, les deux autres se taisaient. Voyant qu'ils étaient des Russes-blancs, je les priai de parler dans leur langue. Les trois hommes du coup se transformèrent, leur visage s'illumina, ils devinrent éloquents, joyeux et courageux. Je prêtai l'oreille à leurs tribulations et difficultés. Puis, je leur dis de ne pas rougir de leur langue, parce qu'elle avait été donnée par Dieu aussi bien que la langue russe, la polonaise ou la lithuanienne. Je les bénis, en les priant de saluer leur curé et leurs confrères de la paroisse. »

Ce fut ainsi qu'une paroisse blanc-russe fut fondée à Druja. Bien plus, Mgr Matulaïtis leur donna des Marianites blancs-russes.

Il fut ainsi l'apôtre de son pays et ses efforts furent couronnés d'un tel succès que dès 1923, il pouvait annoncer que dans son diocèse, en quatre ans 7.025 schismatiques étaient revenus à la véritable Eglise.

Son procès de béatification est en cours.

XIV
La légende du jeune Bara

Comment naît une légende, c'est ce que la revue *Verbe* de juin 1957, nous explique avec précision, sans signature d'auteur, dans un exposé bien documenté. Il s'agit de la légende du jeune Bara.

Notons tout de suite, en marge de l'article que nous allons analyser, que cette légende semble être réservée à notre enseignement primaire. On n'en trouverait pas trace dans la grande *Histoire de France* de Lavisse, pas plus que dans les Manuels d'histoire destinés à l'enseignement secondaire. Mais dans nos manuels d'histoire des écoles primaires publiques — « et bien souvent aussi, dit en note notre article, hélas ! à l'usage des écoles catholiques », — on ne manque pas de rapporter l'exemple de ce jeune gars de 14 ans, moulé dans un bel uniforme de hussard de 1793, tenant deux chevaux à la bride et brandissant un sabre. Des « brigands » à mine patibulaire l'entourent et dirigent leurs piques vers sa mince poitrine. On sait que, d'après la légende il aurait été sommé de crier « Vive le Roi », mais qu'il préféra crier « « Vive la République », et en mourir.

Que savons-nous de précis au sujet de cette aventure ? Qu'elle est *fausse* dans sa partie principale et ne repose que sur une invention de Robespierre, comme on va le voir.

Joseph Bara est né à Palaiseau, en Seine-et-Oise, le 30 juillet 1779. Son père était garde-chasse du prince de Condé, seigneur de Palaiseau. Il avait 11 enfants, dont deux morts en bas âge. Le père mourut le 17 octobre 1784, au château de Palaiseau où il avait passé toute sa vie. Sa veuve, à 44 ans, restait avec 9 enfants dont 4 garçons et 5 filles. Joseph Bara, celui qui nous intéresse était parmi les plus jeunes. Il n'avait que 5 ans. Toute la famille continua à loger au château comme auparavant, et reçut les subsides nécessaires du prince de Condé ou des trois frères de son mari, également gardes-chasse au château.

Survient la Révolution. Le prince de Condé passe à l'étranger. Le château est mis sous séquestre. La gêne, puis la misère frappent à la porte des Bara. En 1792, à l'appel de la Convention, 129 jeunes gens de Palaiseau s'engagent au service de la patrie en danger. Parmi eux, il y a trois Bara : Nicolas, 22 ans ; Louis, 20 ans ; et Joseph qui n'a pas encore ses 14 ans. Bien entendu, les deux premiers sont pris, mais le recrutement ne veut pas du dernier. Qu'importe ! Au lieu de revenir à la maison où règne la pauvreté, il préfère rester à la remorque des soldats, affamé, dépenaillé, mais rôdant autour des bataillons ou des escadrons. Il roule ainsi jusqu'à Meaux, où un officier le prend en pitié et l'embauche pour soigner ses chevaux. Cet officier se nomme le commandant Desmarres. Comme son valet — qui n'est nullement soldat et ne le sera jamais — est en haillons, il l'habille d'un uniforme de hussard pris au magasin. C'est bien un peu grand pour le gamin, mais nul n'y prend garde. Il faut dire que Desmarres dut s'intéresser à Bara d'autant plus volontiers que lui-même avait des accointances avec Palaiseau, et que les grands-parents maternels de Bara avaient été longtemps au service de ses parents à lui.

En mars 1793, éclate la guerre de Vendée. Le 8e régiment de hussards, dont fait partie Desmarres, est envoyé là-bas. Lui-même est nommé général. Il a toujours son jeune valet, dont on n'entend plus parler jusqu'au jour de sa mort, le 7 décembre 1793. C'est le général Desmarres qui en parle dans une lettre au ministre de la guerre, Barère, le 18 frimaire an II — 8 décembre 1793.

Dans cette lettre, Desmarres raconte que son régiment à lui a repoussé les « brigands » — c'est ainsi qu'on nomme les Vendéens révoltés, — aux environs de Jallais, bien qu'ils fussent très supérieurs en nombre. Puis, il ajoute, à titre de détail secondaire, qu'il avait un valet de 14 ans « trop jeune pour être dans les troupes de la République, mais brûlant de la servir », et que ce valet « l'accompagnait depuis l'année dernière, monté et équipé en hussard ». Mais ici, il faut citer textuellement la lettre de Desmarres, narrant la mort de son valet :

« ... Ce généreux enfant, écrit-il, entouré hier par des brigands, a mieux aimé périr que de se rendre et livrer les deux chevaux qu'il conduisait. Aussi vertueux que courageux, se bornant à sa nourriture et à son habillement, il faisait passer à sa mère tout ce qu'il pouvait se procurer : il la laisse avec plusieurs filles et son jeune frère infirme sans aucune espèce de secours. Je supplie la Convention de ne pas laisser cette malheureuse mère dans l'horreur de l'indigence : elle demeure dans la commune de Palaiseau, district de Versailles... »

Notons que l'histoire est assez belle par elle-même et qu'il n'y avait pas lieu de lui ajouter des couleurs. Ce petit Bara, qui envoie à sa mère tout ce qu'il gagne ; ce brave général Desmarres qui recommande la pauvre veuve de Palaiseau à la Convention, c'est très bien ! Et pourtant, pour Robespierre, ce ne sera pas assez. Il va broder sur ce thème. Barère, recevant la lettre de Desmarres, la lit à la Convention, telle quelle, le 15 décembre

1793. La Convention vote une pension annuelle de 1.000 livres, et un don immédiat de 3.000 livres pour la mère de Bara — en assignats naturellement. Jusqu'ici, rien que de très naturel. Mais le 28 décembre 1793, soit 13 jours après le discours de Barère, Robespierre monte à la tribune. Et voici ce qu'il fait, dans un discours, emphatique comme toujours, de l'histoire de Bara :

« Je veux, s'écrie-t-il, parler de Bara. Ce jeune homme âgé de 13 ans — il en avait 14 et 4 mois — a fait des prodiges de valeur dans la Vendée : entouré de brigands qui, d'un côté, lui présentaient la mort, et de l'autre lui demandaient de crier : Vive le Roi ! il est mort en criant : Vive la République !

Ce jeune enfant nourrissait sa mère avec sa paie, il partageait ses soins entre l'amour filial et l'amour de la Patrie. Il n'est pas possible de choisir un plus bel exemple, un plus parfait modèle pour exciter dans les jeunes cœurs l'amour de la gloire, de la patrie et de la vertu et pour préparer les prodiges qu'opèrera la génération future. En décernant les honneurs au jeune Bara, vous les décernez à toutes les vertus, à l'héroïsme, au courage, à l'amour filial, à l'amour de la Patrie.

Les Français seuls ont des héros de 13 ans, c'est la liberté qui produit des hommes d'un si grand caractère. Vous devez présenter ce modèle de magnanimité, de morale à tous les Français et à tous les peuples.

Je demande que les honneurs du Panthéon soient décernés à Bara, que cette fête soit promptement célébrée avec une pompe analogue à son objet et digne du héros à qui nous la destinons. Je demande que le génie des arts caractérise dignement cette cérémonie qui doit présenter toutes les vertus ; que David soit spécialement chargé de prêter ses talents à l'embellissement de cette fête... »

Et il conclut en proposant que la gravure représentant la mort de Bara soit envoyée à toutes les écoles primaires de la République. En somme, c'est une canonisation en règle. Bara est sacré martyr de la République et héros de la piété filiale.

Pourtant, on demande à Desmarres de nouveaux renseignements sur la mort de Bara. Le brave général ne comprend rien à la thèse de Robespierre. Peut-être, au surplus, n'a-t-il pas lu son discours. Barère astucieusement se borne à lui demander ce que Bara a dit avant de mourir. Il est un peu vexé sans doute de n'avoir pas imaginé qu'il a crié : Vive la République ! Quoi qu'il en soit, Desmarres répond et Barère, sans doute par rosserie, lit sa lettre à la tribune comme la première, dans la séance du 21 nivôse — 10 janvier 1794 :

« J'apprends par les journaux, dit Desmarres, que la Convention nationale a accordé les honneurs du Panthéon à mon jeune élève, à mon fidèle compagnon d'armes ; cependant le corps de ce glorieux jeune homme est inhumé dans une terre souillée par les brigands : je te prie de demander à la Convention qu'elle m'autorise à le faire exhumer et transporter à Paris.

« Le citoyen David, a été de plus, invité à faire son portrait. Comme cet artiste ne pourrait y réussir n'ayant aucune notion, je crois devoir t'en donner qui le mettront à même de travailler : je joins ici sur une feuille particulière — (il s'agit d'un portrait dessiné assez maladroitement par Desmarres lui-même).

« Je crois que l'attitude où il devrait être est celle qu'il avait lorsqu'il reçut les derniers coups, c'est-à-dire à pied, tenant ses deux chevaux par la bride, entouré de brigands, et répondant à celui qui s'était avancé pour les lui faire rendre : « A toi, foutu brigand !... les chevaux du commandant et les miens !... Eh bien, oui !... » Ce sont ces paroles répétées plusieurs fois qui lui ont valu la mort !... »

Nous sommes assez loin de la légende créée par Robespierre, mais beaucoup plus près de la vraisemblance historique ! L'histoire était jolie. N'y ajoutons rien et laissons-la dans son cadre ancien !

XV

Une monographie de département : l'Ain.

Il me reste bien peu de place pour signaler une belle initiative du *Secrétariat social de l'Ain*, qui, sous la signature de R. Caillot, vient de publier une remarquable monographie du département de l'Ain, avec ce titre : *Où va le Département de l'Ain ?* La réponse pourrait s'appliquer, semble-t-il, à bon nombre d'autres départements français. Dans l'ensemble, on constate : 1° un vieillissement considérable de la population ; 2° une natalité médiocre, ayant tendance à s'amenuiser encore ; 3° l'exode annuel de 300 adultes — des jeunes selon toute vraisemblance. En somme une situation démographique inquiétante et çà et là catastrophique. Conclusion de l'auteur :

« Nous nous excusons de ce tableau assez pessimiste, mais que nous n'avons pas noirci à plaisir. Il vaut mieux connaître les points faibles, pour pouvoir les guérir que laisser le département « s'éteindre » tout doucement comme un incurable que l'on berce d'illusions. »

L. CRISTIANI.

QUESTIONS
de science ecclésiastique
CONSULTATIONS DIVERSES

Le corps des ressuscités

Q. — Jésus-Christ, dans les apparitions qui suivirent sa Résurrection, avait-il son vrai corps ?

Et nous, ressusciterons-nous avec un corps parfait ? Je préfèrerais un corps de 40 ans plutôt qu'un corps de vieillard (!)

R. — 1° L'Evangile ne peut nous laisser aucun doute sur la réalité de la résurrection de Jésus, dans son vrai corps, malgré la « spiritualisation » de ce corps. Les récits inspirés, en effet, rapportent que Jésus apparaissait avec ses plaies, se faisant toucher par ses disciples et mangeant avec eux. Ils ne peuvent s'expliquer par des visions intérieures ; ils parlent si clairement de corps réel, de contact sensible, de paroles dites et entendues, que le fait d'un retour de Jésus à la vie corporelle s'impose de toute évidence.

D'ailleurs le magistère de l'Eglise s'est prononcé à ce sujet et à plusieurs reprises.

Profession de foi de S. Léon IX ; Credo... (Filium Dei)... in humanitate pro nobis et pro nostra salute passum *vera carnis passione* et sepultum, ac resurrexisse a mortuis tertia die *vera carnis resurrectione* (Denz.-Bann., 344).

Profession de foi d'Innocent III : ...passus *vera carnis suæ passione...*, resurrexit *vera carnis suæ resur-*

rectione et vera animæ ad corpus resumptione. (Denz.-Bann., 422).

IV[e] conc. du Latran : Descendit ad inferos, resurrexit a mortuis et ascendit in cœlum ; descendit in anima, et resurrexit *in carne* (Denz.-Bann., 429).

II[e] Conc. de Lyon : Credimus... Filium Dei... tertia die resurrexisse a mortuis *vera carnis resurrectione.* (Denz.-Bann., 462).

2° On nous demande ensuite si nous ressusciterons avec un corps parfait. — Il est certain que l'homme ressuscitera dans un état de perfection, conforme aux exigences de l'état de terme. Mais, sur ce thème général, les théologiens ont ajouté des précisions dont la valeur doctrinale ne dépasse pas celle d'opinions respectables, mais discutables. En dehors des qualités de gloire rejaillissant sur les corps des élus, certaines considérations se rapportent à l'intégrité des corps ressuscités, aussi bien des élus que des damnés. Il est peu opportun de s'étendre sur ces sujets. S'il le désire, notre consultant pourra se reporter aux articles du *D. T. C., Corps glorieux,* III, 1879, sq., et *Résurrection* (propriétés des corps ressuscités), XIII, 2565-66. Ou encore dans l'édition de la « Revue des Jeunes », *Somme théologique, La Résurrection,* notes de J. Webert, O. P.

Toutefois, la question de l'âge auquel on ressuscitera semble préoccuper tout particulièrement notre correspondant. Voici ce qu'il pourrait lire dans le *D.T.C.* (*loc. cit.*) :

D'après S. Thomas et bon nombre de théologiens, les hommes ressusciteront à l'*âge parfait,* c'est-à-dire, d'après S. Augustin, vers l'âge de trente ans, « la perfection existant dans l'âge viril auquel s'arrête le mouvement de croissance et où commence le mouvement de décroissance » (S. Thomas, *Suppl.*, LXXXI, a. 1). Mais d'autres théologiens estiment cette solution discutable et peu conforme aux assertions empruntées aux monuments de l'antiquité chrétienne. Le P. Terrien déclare que « cette règle ne doit pas être comprise avec une exactitude mathématique. Il semble convenable qu'il y ait dans l'apparence extérieure des ressuscités quelque chose qui rappelle leur vie d'ici-bas. On aime à penser qu'un saint Stanislas, par exemple, conservera les grâces de sa jeunesse et le vieillard Siméon, la noble majesté qui le caractérisait, quand il reçut entre ses bras le Sauveur du monde. » (*La grâce et la gloire,* II, p. 268-269). A. M.

Les Oraisons impérées

Q. — Depuis le décret simplificateur des rubriques, plusieurs réponses de la S. C. des Rites ont paru, touchant les *oraisons impérées.* Pourriez-vous nous en donner une brève synthèse ?

R. — A la lumière des rubriques et des décrets parvenus à notre connaissance [1], nous allons tenter, comme on nous le demande, de traiter la question complexe des oraisons impérées.

On peut diviser actuellement ces oraisons en deux classes : les oraisons impérées « *simpliciter* » et les oraisons impérées « *pro re gravi* », sans autre mention. Les anciennes rubriques (*Addit. in rub. Miss.*, tit. VI, n° 4) prévoyaient des oraisons à dire même aux fêtes doubles de première classe. Nous croyons que cette particularité est supprimée, le décret du 23 mars 1955 spécifiant (tit. III, n° 4, *a*) que les fêtes doubles de première classe n'admettent pas de commémoraison (sauf les « privilégiées », énumérées au n° 2). Or, dans la pratique actuelle, le mot « commémoraison » est devenu synonyme d'oraison.

1. — *Oraison impérée « pro re gravi »*

En principe, elle se dit après les oraisons de rubrique. Toutefois si, occupant sa place normale, elle arrivait en surnombre et était ainsi éliminée, on la placerait en dernier lieu, en omettant toute oraison antérieure qui ne figurerait pas parmi les privilégiées (tit. III, n° 2) ou qui ne serait pas pour le pape et l'évêque à l'occasion de leurs anniversaires (élection, couronnement, consécration...) (cf. décrets du 17 octobre 1955, ad II ; 20 février 1957, ad I). Quelques exemples illustreront ces modalités qui gagneraient à être simplifiées :

— le 20 septembre 1957, on pourra dire l'impérée *pro re gravi* comme troisième oraison de la messe, la deuxième étant celle des Quatre-Temps, et l'office du jour admettant trois oraisons ;

— le 21 septembre, pas d'oraison impérée, la fête de S. Matthieu n'admettant qu'une mémoire (qui sera celle des Quatre-Temps, *nunquam omittenda*) ;

— le dimanche 22 septembre, on dirait l'oraison impérée à la place de celle de S. Thomas de Villeneuve, le dimanche n'admettant que deux oraisons ; de même, le dimanche 20 octobre, pas de mémoire de S. Jean de Kenty pour laisser place à l'oraison de la propagation de la foi, mais en 1958 on ne pourra pas dire cette dernière le 18 octobre, la mémoire du dimanche étant privilégiée;

— le 12 mars (anniversaire de S. S. Pie XII), pas de place pour l'impérée, qui arrive en quatrième lieu (2° or. de la férie ; 3° pour le pape) ; mais si on célèbre la messe de la férie, l'oraison de S. Grégoire s'efface devant l'impérée.

L'impérée *pro re gravi* s'omet en outre :

a) les dimanches doubles de première classe ;

b) les fêtes doubles de première classe ;

c) aux vigiles de Noël et de Pentecôte ;

d) le mercredi des cendres et pendant la semaine sainte ;

e) pendant les octaves de Pâques et de Pentecôte, qui n'admettent pas de mémoire (23 mars 1955, tit. II, n° 12) ;

f) à toute messe *chantée* (décret du 20 février 1957, ad III).

2. — *Oraison impérée « Simpliciter »*

Elle se place *toujours* après les oraisons de rubrique (et, le cas échéant, après l'impérée *pro re gravi*). Elle s'omet les jours énumérés ci-dessus, et, en outre :

a) tous les dimanches, quelle que soit la messe célébrée (fête double majeure du Seigneur, messe votive privée, là où elle est autorisée par indult [2]),

[1] Il nous serait agréable de recevoir copie des décisions de Rome concernant la liturgie ; nous serions ainsi mieux à même de renseigner nos consultants. Merci d'avance à ceux de nos lecteurs qui accompliront cet acte de charité.

[2] De même, dans un autre ordre d'idée, le *Credo* se dit *toujours* le dimanche, *ratione diei*, même à une messe votive privée de rit simple qui normalement ne le comporte pas.

où elle est interdite *ratione ipsius dominici*, et non en raison de la messe dite ce jour-là (cf. décret du 15 novembre 1956, ad VIII) ;

b) aux fêtes doubles de deuxième classe ;

c) aux messes votives *pro re gravi et publica simul causa* et assimilées (vg. la messe unique privilégiée du Christ Souverain Prêtre, le premier jeudi de chaque mois ; — celle du Sacré-Cœur, le premier vendredi) ;

d) quand la messe comporte déjà *trois* oraisons.

L'« AMI DU CLERGÉ » ET LES LIVRES

Comptes rendus bibliographiques

R. P. Ignace de la CROIX BANOS. — **La dévotion aux S. S. Cœurs de Jésus et de Marie dans la Congrégation des Sacrés-Cœurs.** — 543 p. (15 × 21,5). — Rome, Maison Généralice, 1956.

Comme le titre l'indique, cet ouvrage rassemble les documents et les faits qui montrent pourquoi la Congrégation des Pères et des Sœurs de Picpus s'est mise à la fois sous le patronage du Cœur de Jésus et du Cœur de Marie, et comment elle a compris l'union de ces deux dévotions.

Le point central, et celui sur lequel l'auteur a fait porter ses premières recherches, est l'exposé doctrinal fait par le T. R. P. Rouchouze, troisième Supérieur général de la Congrégation, dans diverses circulaires et retraites. Cet exposé occupe la 3e partie de l'ouvrage (p. 197-536). La vie du T. R. Rouchouze y est rappelée brièvement ; ses enseignements sont reproduits par la publication de plusieurs de ses œuvres écrites. Il y fait une analyse de l'*union* des S. S. Cœurs de Jésus et de Marie en indiquant leurs quatre causes ; il nous fait admirer cette union avant et après l'Incarnation ; il présente la dévotion aux SS. Cœurs comme un excellent chemin pour atteindre la perfection chrétienne par la pratique des vertus d'humilité et de douceur en particulier, en vue de procurer l'accroissement de la gloire de Dieu ; il termine par une énumération des qualités nécessaires à qui aspire à « la vie de victime » dans la Congrégation des « enfants des Sacrés Cœurs ».

L'ouvrage est destiné avant tout aux deux branches, masculine et féminine, de la famille picpucienne ; c'est pourquoi le P. Ignace a jugé utile de démontrer l'identité foncière de la doctrine enseignée par le P. Rouchouze avec la pensée des fondateurs et de leur premier successeur. Cette démonstration, placée en tête du livre, en constitue la 1re et la 2e partie (p. 15-194). La profondeur et la piété avec lesquelles le P. Rouchouze a enseigné la nature, suivi dans l'Ecriture la manifestation de l'union des deux Saints Cœurs, et indiqué les conséquences pratiques qui en découlent, méritent de retenir l'attention des théologiens, si attentifs depuis quelques années à tout ce qui touche au culte de Marie, et permettent de conseiller l'ouvrage, comme livre de lecture spirituelle, à des âmes suffisamment instruites pour en profiter.

Encycliques, messages et discours de Pie IX, Léon XIII, Pie X, Benoît XV, Pie XI et Pie XII sur : T. I. **Le mariage, la famille, le foyer chrétien.** — T. II. **L'éducation, l'école, les loisirs.** Rassemblés par l'abbé André DEROO. — 2 vol. de 414 p. et 460 p. (14 × 21) ; 1.200 fr. et 1.400 fr. — Lille, Editions de La Croix du Nord, 1956 et 1957.

Ces deux volumes englobent la doctrine pontificale sur tous les problèmes concernant la famille et l'éducation. Dans le 1er, on reproduit dans l'ordre chronologique 27 textes officiels de Pie IX à Pie XI et 59 de S. S. Pie XII. Sauf 3 Encycliques, tout le reste est donné en extraits. Dans le 2e, ces chiffres sont 40 de Pie IX à Pie XI et 71 de Pie XII, y compris 3 lettres de Mgr Dell'Acqua. Les textes sont ceux de la traduction de l'édition française de l'*Osservatore Romano* ou de la *Documentation Catholique*. Le choix des extraits a été fait par M. Deroo. Il ne semble pas que rien d'important ait été omis.

Il est inutile de vanter la valeur d'un tel recueil. Il doit être aux mains des professeurs de pastorale familiale des grands séminaires et des scholasticats et devenir familier aux publicistes catholiques et aux conférenciers. A la fin de chaque volume, une table alphabétique des sujets traités en facilitera beaucoup l'utilisation. Le nombre de pages et l'impression serrée permettent de regarder comme très modéré le prix de cette importante publication. Nous ne pouvons que souhaiter à ces deux volumes une grande diffusion dans le clergé.

Le renoncement dans la vie chrétienne selon Saint Jean Eudes et ses disciples. — 144 p. (13,5×21) ; 500 fr. — En vente à « Notre Vie », 1, rue Jean-Dolent ; Paris-14e (C.c.p. Paris 6828-91). 1956.

Chaque année depuis 1948, les Pères Eudistes organisent une « Session de spiritualité ». Celle de 1956, la sixième, a pris pour objet « le dégagement du monde et des choses du monde » suivant les expressions de saint Jean Eudes, formule qui a été resserrée dans le mot : « renoncement ».

La 1re partie (p. 8-46) est une introduction historique, qui expose ce qu'enseignent l'Ecriture, l'histoire de l'Eglise et l'Ecole française du XVIIe siècle sur le renoncement dans la vie spirituelle.

La 2e partie (p. 47-90) est au cœur du sujet en nous citant ce que saint Jean Eudes a enseigné sur les motifs, la pratique, la perfection du renoncement et comment il en a vécu lui-même.

La 3e partie (p. 91-141) nous fait admirer la même vertu chez le V. Père Libermann, dans la vie et les écrits de sainte Marie-Euphrasie Pelletier et dans l'existence si tourmentée de la bienheureuse Mère de Soubiran. Une dernière conférence donne d'utiles avis sur la manière de présenter et de faire accepter l'idée et la pratique du renoncement aux jeunes d'aujourd'hui, qui n'en éprouvent guère l'attrait, même s'ils sont séminaristes ou novices.

Ces onze conférences méritent de retenir l'attention des directeurs et des formateurs d'âmes sacerdotales et religieuses, et de quiconque aspire à la perfection de la charité dans l'esprit de l'Evangile et des Saints.

IMPRIMATUR

Lingonis, die 10 septembris 1957

G. MICHEL, *vic. gen.*

Le gérant : C. GAILDRAUD

Imprimerie de la Société Anonyme de l'*Ami du Clergé*
4, rue Claude-Gillot, LANGRES (Haute-Marne)